

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

Délibération : **N° 2018-01-005**
 OBJET : **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
(D.E.T.R.) - ANNEE 2018**
 Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : Annexe 01 -
Plan_de_financement_
DETR_aménagement
Médiathèque.pdf

Le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt trois janvier deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Frédéric CHAPEAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

Les membres ayant donné un pouvoir :

Catherine HENRY donne pouvoir à Alain ROYER, Florence CABRESIN donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Par courrier du 13 décembre 2017, Madame la Préfète de Loire-Atlantique nous informait, en application de l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code général des collectivités territoriales, des modalités de demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (D.E.T.R.).

Cette dotation a vocation à participer au financement de projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural et/ou la réalisation d'investissements dans le domaine économique, social, environnemental et touristique.

La commission d'élus consultée sur l'emploi des crédits de la DETR s'est réunie le 24 novembre 2017. A la suite de cette réunion, les catégories d'opérations prioritaires subventionnables en 2018 ont été déterminées ainsi que le taux de subvention applicables à chacune d'entre elles.

Les bâtiments publics dont les équipements culturels font partie des projets subventionnables. Le montant maximal de la subvention est de 1 M€ avec un maximum de de 45 % du montant des travaux HT.

Conformément à la liste des communes pouvant bénéficier de la DETR, la commune de Treillières y est éligible.

Un seul dossier pouvant être déposé auprès des services de la préfecture pour cette dotation, il est proposé de présenter, au titre de la DETR, le projet d'aménagement de la médiathèque, nouvel équipement situé en plein cœur du nouveau quartier intergénérationnel visant à faire de cet espace de 820 m² une véritable maison de service public culturel.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 conformément au plan de financement joint ;
- **DE DONNER** délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- **DE S'ENGAGER** à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 29 janvier 2018

Le Maire,
Alain ROYER.

